

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 10 novembre 2020

Etaient présents :

- Maire : M. Christophe KALCK ;
- Les Adjointes au Maire : Mme DAUL Hélène, MM. KLEIN Bruno et SCHAFFNER Roland ;
- Les Conseillers : Mme STORCK Nicole et MM. LUX Laurent, MEYER Adrien, SAUER Pascal, SCHORR Guillaume et VAN DER GIESSEN Marten.
- Absent non excusé : M. STORCK Olivier.

ORDRE DU JOUR

- 1) *Désignation d'un secrétaire de séance*
- 2) *Adoption du procès-verbal de la séance du 08 septembre 2020*
- 3) *Acquisition parcelle DOSSMANN*
- 4) *Aménagements extérieurs espaces communaux : offres de prix*
- 5) *Travaux voirie rue des Prés*
- 6) *Achat défibrillateur et contrat de maintenance*
- 7) *Point sinistre*
- 8) *Divers et informations*

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance M. LUX Laurent.

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 08 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance mentionnée ci-dessus a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Après délibération, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Acquisition parcelle DOSSMANN

a) Choix du notaire

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la venue de l'agent immobilier GEYER pour une estimation foncière de la parcelle, et au vu de la situation (zone rouge porter à connaissance, état des lieux, ...) et du coût de la remise en état du site, la vente de gré à gré est la solution la plus adaptée. Aucune estimation sérieuse et valable ne peut être proposée.

L'office notarial RIEG NONNENMACHER BELLOT propose à la commune le montant de 156,08 € pour les émoluments concernant la cession entre M. et Mme DOSSMANN et la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'office notarial RIEG NONNENMACHER BELLOT de Saverne pour effectuer la cession par voie d'acte administratif et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

b) Démolition du bâtiment

Le Maire présente une première estimation financière dans le cadre de la démolition de la grange et la remise en état des lieux pour un montant de 9 720 € TTC (Devis de l'entreprise DIEBOLT TP).

Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction du choix futur du projet (démolition totale ou partielle de la grange). A ce jour, aucune décision n'est prise pour ces travaux et le Conseil Municipal se concertera en commission pour définir un cadre définitif pour la remise en état du site. Un devis sera à établir en fonction des propositions établies.

La commune déposera un permis de démolir au service instructeur de l'ATIP avant tout commencement de travaux.

c) Suppression du potelet ES

Lorsque les démarches notariales seront effectuées et que la parcelle fera partie de l'actif communal, la municipalité demandera la suppression du potelet à ES (coût estimé à 600 €) avant d'entamer les travaux de démolition.

4) Aménagements extérieurs espaces communaux : offres de prix

Le Maire présente aux conseillers 2 offres de prix de la société EDENIA pour des travaux d'aménagements et d'entretiens sur les espaces suivants :

- Devis 1 : 8 964,60 € TTC

Cimetière : engazonnement autour de la citerne de gaz

Mairie : arrachage de végétaux et plantation

Terrain de sport et aire de jeux : aménagement pavés autour de la table de ping-pong

Club House : pavage autour du bâtiment S=64m²

Chemin des écoliers : plantation de charmilles pour remplacement de certains arbustes morts

Verger : plantation 3 arbres fruitiers au choix

M. KLEIN propose de supprimer le bac à fleurs situé vers l'escalier attenant la salle polyvalente et le remplacer par une main courante. 6 conseillers souhaitent garder le bac à fleurs.

Décision du CM : devis accepté à l'unanimité pour le reste des aménagements.

- Devis 2 : 288 € TTC

L'entreprise EDENIA a déjà réalisé un 1^{er} nettoyage sur la parcelle concernée cadastrée section 04 n° 191. Après vérification, il s'avère que cette parcelle appartient à l'association foncière. Le Maire propose de contacter l'AFR de Lochwiller pour une prise en charge financière de ce devis.

5) Travaux de voirie rue des Prés

Le Maire présente aux conseillers 1 offre de prix de l'entreprise DIEBOLT TP pour une réfection partielle de voirie pour un montant de 8 194,56 € TTC. La zone concernée se situe entre les n° 13 et 14 rue des Prés au niveau du pont. Ces travaux consistent à refaire l'enrobé et enlever quelques bordures au niveau du pont et d'installer des caniveaux afin d'améliorer l'écoulement des eaux en cas de forte intempérie et débordement du ruisseau.

Décision du CM : accepté à l'unanimité.

6) Achat défibrillateur et contrat de maintenance

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un second défibrillateur auprès de la société SCHILLER FRANCE pour l'étang de pêche : coût estimé à 1 566 € TTC comprenant le DEA avec boîtier mural et équipements.

Est proposé de souscrire un contrat de maintenance pour les 2 DEA sur une durée de 3 ans : 118,80 € TTC par an hors consommables.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité l'offre de prix de la société SCHILLER France.

7) Point sinistre

- La notification concernant la procédure de mise en péril pour les époux SALIN a été transmise semaine 45 en RAR. A cette issue, une partie de la rue de l'Etang sera barrée entre le n°7 et le n°9 suite à un arrêté municipal. Les négociations avec les époux SALIN sont en cours pour la mise en sécurité des lieux. A réception de la notification, les propriétaires disposent d'un délai de 3 mois pour effectuer les travaux de sécurisation.

- Planning à venir concernant le chantier de pilote de rabattement :

A partir du 4 novembre (semaine 45 ; et non du lundi 26 octobre comme précédemment annoncé) : intervention de la SADE. Cette intervention consistera en l'aménagement plateforme ainsi que l'enfouissement du branchement AEP de la base vie. Nous profiterons de cette intervention pour poser en parallèle de ce réseau une partie de notre future conduite dont les caractéristiques ont été confirmées par notre maître d'œuvre ;

Du lundi 23 novembre au vendredi 4 décembre (semaines 48 et 49) : intervention de SPEYSER pour la réalisation de l'avant-trou de FRAB-1 ;

A partir du 7 décembre et jusqu'au vendredi 1^{er} janvier 2021 (semaines 50, 51 et 52) : fermeture du chantier ;

A partir du lundi 4 janvier : intervention de BRULE pour la réalisation de FRAB-1.

8) Divers et informations

a) Informations

- Roland SCHAFFNER informe les membres du conseil que la société Claude RIZZON Création, propriétaires des parcelles cadastrées section 01 n°204,206,207 et 208, a validé le devis de l'entreprise EDENIA pour un montant 1 152 € TTC pour un débroussaillage complet par gyrobroyage. Par la suite et en accord avec la société CR Création, la commune s'engage à entretenir régulièrement les parcelles concernées qui pourront être utilisées pour différentes activités de loisirs ne nécessitant aucune structure en dur à court et moyen terme.
- Bilan des réponses concernant le questionnaire sur les déchets verts :
Il en ressort à la grande majorité que chaque propriétaire et non la commune prenne en charge ses déchets. La commune proposera un carnet d'adresses de professionnels locaux afin que chacun puisse trouver une solution la plus adaptée à ses besoins dans le prochain bulletin communal.
- Installation des illuminations de Noël le 28 novembre prochain avec installation d'un sapin place de la mairie.
- Suite au contrôle des équipements sportifs par la société EPSL en octobre dernier (aire de jeux, buts terrain de sport), le Maire informe les conseillers que les défauts constatés dans le rapport seront corrigés en interne et ne nécessitent donc pas de contre-visite d'un technicien.
- 2 mâts ont été installés au monument aux morts par la société EDENIA pour un montant de 432 € TTC.
- Concernant la mise en conformité de la salle polyvalente et de la mairie (car toutes les annexes sont regroupées en un seul bâtiment) suite à l'avis défavorable de la commission sécurité établi en 2019, le cabinet d'architecte TRUMPF de Wasselonne a effectué début octobre une première visite sur site pour proposer à la commune une étude la plus adaptée et la moins onéreuse pour régulariser la situation. Dans un premier temps, une réunion avec le représentant du SDIS et la commune sera organisée pour déterminer les travaux de conformité prioritaires à effectuer et de ce fait, l'architecte pourra déterminer un chiffrage concret pour le prochain budget primitif 2021.
- Les travaux de voirie sur une partie de la rue de l'Eglise sont terminés. Un marquage au sol sera effectué par l'entreprise EG signalisation pour un montant de 480 € TTC pour délimiter un accès piéton sur cette zone car aucun trottoir n'existe.
- Suite à la circulation de motos et quads sur le chemin piétonnier, le Maire va se renseigner pour prendre des mesures d'interdiction de circulation de ces engins sur le ban communal (chemins d'exploitations et autres voies interdites à ce type d'engins moteurs).

b) Proposition de contribution des conseils municipaux à la concertation préalable relative au projet d'extension de l'entreprise KUHN SAS et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Nous, membres du Conseil Municipal de LOCHWILLER, réunis le 10/11/2020, souhaitons apporter notre contribution à la concertation préalable publique portant sur le projet d'extension de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie à Monswiller et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) nécessaire à la réalisation de ce projet.

L'entreprise KUHN SAS et le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau se sont engagés de manière commune dans l'organisation d'une concertation préalable, sous l'égide de garants de la Commission nationale du débat public.

Dans le cadre de son développement et de son ancrage sur le territoire, le groupe KUHN SAS (5000 salariés, 2000 dans notre bassin d'emplois), leader mondial des équipements agricoles tractés, dont le siège mondial est situé à Saverne, oriente son développement autour de 3 priorités :

- renforcer sa présence sur les marchés matures,
- être un acteur majeur dans les pays émergents,
- développer l'innovation.

KUHN SAS projette ainsi d'investir sur notre territoire :

- créer un atelier de fabrication des nouvelles familles de produits innovants,
- développer le centre logistique KUHN Parts,
- créer un centre de mécano-soudure de grands ensembles,
- créer un centre de recherche & développement (essais, prototypes, développements, électronique).

Son besoin d'implantation comprend :

- le besoin de 40 ha d'un seul tenant pour un déploiement des nouvelles unités,
- la proximité avec le site existant et avec son siège pour une efficacité de l'organisation et des process de l'entreprise,
- l'accessibilité facilitée par la proximité avec l'échangeur autoroutier,
- des accès avec des gabarits suffisants pour les poids lourds.

Ce besoin ne laisse comme unique possibilité que le défrichement de parcelles boisées situées au Sud du site de la Faisanderie (34 ha).

En l'état actuel des prévisions, les travaux pourraient commencer en 2024.

Le projet d'extension de KUHN SAS est vital pour l'économie et l'emploi sur notre bassin de vie.

Il permettra la création de centaines d'emplois directs sur 10 ans, y compris des emplois à forte valeur ajoutée (une centaine d'ingénieurs R&D), sans compter les emplois indirects auprès de ses sous-traitants.

Le territoire bénéficiera aussi de retombées directes pour l'économie régionale liées à l'injection d'un montant de travaux important, dont une partie concernera les activités de génie civil et les aménagements paysagers (100 millions d'euros auront été investis sur la ZA de la Faisanderie en 20 ans) ; et de retombées induites liées aux services et équipements rendus nécessaires par les nouveaux emplois directs créés.

Sur le plan de l'environnement, nous saluons la responsabilité de l'entreprise qui accompagne ce projet industriel majeur de mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité et du bien-être de la population.

Nous rappelons que la parcelle forestière concernée par le déclassement et le projet industriel ne concerne que 6 % de la forêt de protection, soit 34 ha. En compensation, 53 ha du massif du Vogelgesang à Steinbourg ont déjà été classés en forêt de protection, présentant ainsi un gain de 20 ha.

Sur les 34 ha de foncier concerné par le projet industriel, 26 ha seront défrichés, permettant le maintien des principales zones à enjeux écologiques majeurs sur le site.

En complément de cet évitement, des mesures de réductions de l'impact du défrichement sont prévues (abris ou gîtes artificiels pour la faune, gestion écologique des habitats dans la zone, adaptation de la période des travaux : respect du calendrier biologique des espèces présentes • plantation sur l'emprise du projet) ainsi que des mesures de compensations forestières et environnementales.

Pour autoriser cette extension sur le site de la Faisanderie, nous nous engageons à faire évoluer le SCOT de la Région de Saverne dans deux orientations : l'une sur l'enveloppe foncière à vocation économique de la Communauté de communes du Pays de Saverne, l'autre sur la trame verte et bleue.

Nous saluons également le souci de transparence, d'information et d'écoute du public sur le projet dans le cadre de la concertation préalable,

C'est pourquoi nous apportons, **à 9 voix pour et 1 contre**, notre soutien plein et entier au projet d'extension du site industriel de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie de Monswiller.